

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

RUGBY A XIII

Année 2022 – 2023

Nouveauté 2022-2023



RUGBY A XIII

SOMMAIRE :

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS	- 4 -
TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS	- 4 -
<i>Article 1 : Les Championnats</i>	- 4 -
<i>Article 2 : Les catégories d'âge</i>	- 4 -
2.1. Règles de qualification des joueurs	- 4 -
2.1.1. Participation d'un joueur	- 4 -
2.1.2. Intégration des Séniors	- 5 -
2.1.3 Sur-classement	- 5 -
2.1.4 Double sur-classement	- 5 -
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	- 5 -
2.2. Précisions par sport sur un championnat national	- 5 -
<i>Article 3 : Le championnat Promotionnel et le championnat Elite</i>	- 6 -
TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS	- 7 -
<i>Article 4 : Obligations</i>	- 7 -
<i>Article 5 : Conditions d'accès et Modalités de qualifications</i>	- 7 -
5.1 : En championnat élite	- 7 -
5.1.1. Par sport, catégorie et sexe	- 7 -
5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur	- 7 -
5.1.3. Gestion des repêchages	- 7 -
5.2. En championnat promotionnel	- 7 -
5.2.1. Par sport, catégorie et sexe	- 7 -
5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs	- 8 -
5.2.3. Gestion des repêchages	- 8 -
5.3. Cas particuliers d'une compétition à filière unifiée lors de la phase nationale	- 8 -
5.4. Informations pratiques et qualifications	- 8 -
<i>Article 6 : Les Jeunes officiels</i>	- 9 -
6.1. Définition du Jeune Officiel	- 9 -
6.2. Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	- 9 -
6.3. Prise en charge financière	- 9 -
6.4. Championnat ELITE	- 9 -
6.5. Championnat PROMOTIONNEL ou UNIQUE	- 10 -
6.6. Niveau requis	- 10 -
6.6.1. Elite	- 10 -
6.6.2. Promotionnel ou unique	- 10 -
6.7. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	- 10 -
6.8. Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	- 11 -
-	
6.9 Informations complémentaires	- 11 -
<i>Article 7 : Tenue vestimentaire de compétition</i>	- 11 -
<i>Article 8 : Titres et récompenses</i>	- 12 -
<i>Article 9 : Modalités d'accès au HNS</i>	- 12 -
<i>Article 10 : Dispositions particulières</i>	- 12 -
TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	- 13 -
<i>Article 11 : Les réclamations et procédures disciplinaires</i>	- 13 -
11.1. Les réserves et réclamations	- 13 -
11.1.1. Réserves	- 13 -
11.1.2. Réclamations	- 13 -
11.2. La commission des réclamations et litiges de la compétition	- 13 -
11.3. Les sanctions	- 13 -
Article 12 : Le dopage	- 13 -
PARTIE 2 : ACTIVITE : RUGBY XIII	- 14 -
TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE	- 14 -
<i>Article 14 : Promotionnel et Elite</i>	- 14 -

RUGBY A XIII

14.1 Nombre de joueurs	- 14 -
14.2 Temps de jeu PROMOTIONNEL	- 14 -
14.3 Terrain	- 14 -
Article 15 : Règles techniques	- 15 -
15.1 En cas d'égalité à l'issue d'un tour de la phase de brassage	- 15 -
15.2 En cas d'égalité à l'issue d'un match de demi-finale et de classement 5-8	- 15 -
15.3 En cas d'égalité à l'issue d'un match de petite finale (3-4) et finale (1-2)	- 15 -
15.4 Décompte des points	- 15 -
15.6 Coup d'envoi	- 15 -
15.7 Renvoi	- 16 -
15.8 Changements	- 16 -
15.9 Plaquage	- 16 -
15.10 Tenue	- 16 -
15.11 Arrachage	- 16 -
15.12 Mêlée	- 16 -
15.13 Touche	- 16 -
15.14 Hors-jeu	- 17 -
15.15 Pénalité	- 17 -
15.16 Jeu au pied	- 17 -
15.17 Décompte des points	- 17 -
TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE	- 18 -
Article 16 : Organisation de la phase De BRASSAGE	- 18 -
16.1. Championnat PROMOTIONNEL	- 18 -
16.1.1. En cas d'égalité dans les poules de classement	- 18 -
16.2.1. Formule à 4 équipes	- 18 -
16.2.2. Formule à 5 équipes	- 18 -
16.2.3. Formule à 6 équipes	- 19 -
16.2.4. Formule à 8 équipes	- 20 -
16.2.5 Formule à 9 équipes	- 21 -
16.2.6. Formule à 10 équipes	- 23 -
16.2.7. Formule à 12 équipes	- 25 -
16.2.8 Attribution des points	- 27 -

PARTIE 1 : REGLEMENT COMMUN DES SPORTS COLLECTIFS

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou **Unique** - pour les sports collectifs répertoriés dans le tableau suivant

			MF	MF	MG	MG	CG	CG	CJF	CJF	CJG	JG	JG
	BF	BG	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Promo	Elite	Elite	Promo
Basket-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Hand-ball			X	X	X	X		X	X	X	X		X
Football					X	X		X	X	X	X		X
Futsal			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 7			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Rugby à 13			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Volley-ball			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Tri-sport	X	X	X	X	X	X							

CODE COULEUR	
	PAS de Championnat
	Championnat UNIQUE ou UNIFIE
	Championnat PROMOTIONNEL
	Championnat ELITE

Les rencontres nationales peuvent être organisées : FB MF CJF

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL (voir spécificités en Football et Handball élite CG et JG).

Les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

2.1. REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1. Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

RUGBY A XIII

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2. Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, **d'une année seulement**, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

1. Minimales Filles 2ème année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles
2. Minimales garçons 2ème année en Cadets Juniors Elite Hand et Foot

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE: FB 4 / BB 2 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2
- PROMOTIONNEL: FB 2 / BB 1 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2 / TS 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

2.2. PRECISIONS PAR SPORT SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL

	Championnat ELITE	Championnat PROMOTIONNEL
Basket-ball	5 c 5 (min 7 joueurs-max 10)	3 c 3 (min 5 joueurs-max 6 dont le JO.)
Volley-ball	4 c 4 (min 6 joueurs – max 8 dont le JO)	
Handball	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 c 6 (min 8 joueurs-max 10 dont le JO.) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
Football	11 c 11 (min 13 joueurs-max 16)	7 c 7 (min 8 joueurs-max 11 dont le JO.)
Rugby à 7	7 c 7 (min 9 joueurs – max 12)	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.)
Rugby à 13	7 c 7 (min 9 joueurs-max 12 dont le JO.)	
Futsal	5 c 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 c 5 (min 7 joueurs – max 10 dont le JO.)
Jeune Officiel	Le JO est obligatoire mais ne fait pas partie de l'effectif.	Le JO est obligatoire et fait partie de l'effectif maximum

RUGBY A XIII

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer :

- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagés sera demandée au chef d'établissement

Attention, une équipe qui aura réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante

La liste des équipes concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en Promotionnel dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat Promotionnel.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL

La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE

5.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 6 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus).

Pour atteindre le minimum de 6 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article... Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 7 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2. Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée. Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2. EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

5.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

RUGBY A XIII

5.2.2. Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en promotionnel, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat promotionnel, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 12 équipes.

5.2.3. Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (12 équipes).

5.3. CAS PARTICULIERS D'UNE COMPETITION A FILIERE UNIFIEE LORS DE LA PHASE NATIONALE

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale - FUTSAL CJF, FUTSAL MF, RUGBY CJF, RUGBY CG, JG, RUGBY MF, les critères de qualification s'appuieront par filière, sur les résultats de l'année précédente –comme décrit dans l'article 5.1.4 et 5.2.3, puis sur les territoires présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie.

5.4. INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

RUGBY A XIII

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Benjamin-ne, Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, (élite et promotionnel ou **unique**) et **les Juniors Garçons** (filière promotionnelle ou **unique**) et **Cadet-Junior Garçon Foot et Hand** (filière élite) doit présenter un jeune officiel.

En Foot Ball promotionnel, le jeune officiel doit être un arbitre central. De plus, l'équipe doit être en mesure de présenter un assisant (joueurs de l'équipe et différent de l'arbitre central)

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié à la suite d'un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2. CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4. CHAMPIONNAT ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

L'enseignant référent est invité au débriefing, fait avec le responsable des jeunes officiels, à la fin de chaque rencontre

RUGBY A XIII

6.5. CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ou UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

6.6. NIVEAU REQUIS

6.6.1. Elite

	VB	BB	HB	FS	FB	RU
Cadet Cadette/Junior	JO +16	Région	Garçons : National U18G Filles : Région U18G ou U18F	U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	U19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
Minime	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
Tri-sports Benjamin	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

1. Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
2. Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2. Promotionnel ou unique

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

6.7. EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

1. Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
2. A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
3. A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

RUGBY A XIII

6.8. VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

Pour les championnats unifiés (suppression ELITE/PROMO) se référer aux règlements spécifiques

	ELITE	PROMO
	Obligation	Obligation
JUNIOR G	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADETTE JUNIOR F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET JUNIOR G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
CADET G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME F	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
MINIME G	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
Tri Sports MINIME		Oui si Non pas de participation
Tri Sports BENJAMIN		Oui si Non pas de participation

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

1. Obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
2. Répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- Convocation après le stage national
- Convocation avec une équipe de son territoire
- Convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

1. Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
2. Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
3. Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
4. Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
5. Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.

RUGBY A XIII

6. Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et règlementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 super territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

1. Officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
2. Être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
3. Obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).
4. Répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

. Retard : pénalité et Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 10 minutes pour le tournoi national. Ceci entraîne match perdu par forfait. (Voir règlement spécifique). Un retard entre 5' et 10' entraîne une pénalité précisée dans chaque règlement spécifique

En cas de forfait suite à l'inscription sur Usport, soit au plus tard 24 jours avant le début de la compétition, le territoire de l'équipe forfait versera le chèque de caution qu'elle aura reçu à l'organisateur de la compétition.

TABLEAU DES PENALITES EN ANNEXE

TITRE III : RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1. LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1. Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2. Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
 - confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.
- N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.
- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2. LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.
Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

11.3. LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

PARTIE 2 : ACTIVITE : RUGBY XIII

TITRE IV : REGLEMENT SPECIFIQUE

ARTICLE 14 : PROMOTIONNEL ET ELITE

14.1 NOMBRE DE JOUEURS

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	6	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition	
		<i>Nombre de joueurs minimum</i>	<i>Nombre de joueurs maximum</i>
		9	12

Seuls les joueurs(euses) inscrits(tes) sur la feuille d'engagement validée par le délégué sportif national peuvent prendre part à une rencontre.

En dessous de 6 joueurs(euses), le match sera arrêté (cas de fin de match)

Mixité interdite dans toutes les catégories

14.2 TEMPS DE JEU PROMOTIONNEL

	Brassage	Phase finale et matches de classement
Minimes Garçons	2 x 8 min (2min de pause)	2 x10 min (4 min de pause)
Cadets Garçons	2 x 9 min (4 min de pause)	2 x 11 min (4min de pause)
Juniors Garçons		
Lycée Filles		

Les temps peuvent être adaptés si le nombre d'équipes est insuffisant

14.3 TERRAIN

	Dimensions
Minimes Garçons	50m x 30m
Cadets Garçons	60m x 40m
Juniors Garçons	
Lycée Filles	

Zone de séparation de 5m minimum entre 2 terrains.

Profondeur des en-buts : de 3m à 5m.

Pour les Minimes, le terrain peut être tracé sur la largeur d'un terrain de Rugby à 15

RUGBY A XIII

ARTICLE 15 : REGLES TECHNIQUES

15.1 EN CAS D'EGALITE A L'ISSUE D'UN TOUR DE LA PHASE DE BRASSAGE

L'article 3-1-7 du règlement national sport collectif stipule :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. Du goal-average général
4. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (carton rouge)
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (carton jaune)
6. De la meilleure attaque
7. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

15.2 EN CAS D'EGALITE A L'ISSUE D'UN MATCH DE DEMI-FINALE ET DE CLASSEMENT 5-8

Si des essais ont été marqués, l'équipe qui a inscrit le 1^{er} essai du match est déclaré vainqueur.

Si aucun essai n'a été marqué, l'équipe qui a la meilleure moyenne d'essais marqués sur l'ensemble du tournoi est déclarée vainqueur.

15.3 EN CAS D'EGALITE A L'ISSUE D'UN MATCH DE PETITE FINALE (3-4) ET FINALE (1-2)

Il sera procédé à l'essai en or dans la limite de 7 min de temps de jeu

Si l'égalité subsiste, se référer au règlement général des sports collectifs (cf article 3.2.8 des règlements nationaux de sports collectifs), les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :

1. Du score acquis lors des rencontres les ayant opposées.
2. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge).
3. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
4. De la meilleure attaque sur l'ensemble du tournoi (plus grand nombre d'essais marqués)
5. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

15.4 DECOMPTE DES POINTS

Match gagné : 3 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Forfait ou pénalité : 0 point

15.5 Taille du ballon

Taille 5 : MG/CG/JG/Lycée Filles

Taille 4 : BG/Collège Filles

15.6 COUP D'ENVOI

Au début de chaque mi-temps : par un coup de pied placé devant faire 10m minimum.

Ballon mort après un coup d'envoi :

- Si direct, pénalité au centre du terrain contre l'équipe attaquante.

RUGBY A XIII

- Si indirect, renvoi en coup de pied de ballon tombé (drop) depuis la ligne d'en-but par l'équipe qui recevait.
- Touche après un coup d'envoi :
- Si directe, pénalité au centre du terrain contre l'équipe attaquante.
- Si indirecte après que le ballon ait fait au moins 10 mètres, remise en jeu par une touche par l'équipe attaquante (cf touche).
- Le ballon part indirectement dans l'en-but après un coup d'envoi :
- Il est jouable par les 2 équipes.
- Si le receveur se fait plaquer en possession du ballon dans son en-but alors il bénéficie d'un renvoi en coup de pied tombé (drop) depuis son en-but.
- Sinon, l'équipe qui recevait le coup d'envoi doit faire en sorte que le ballon soit récupéré et sorti de son en-but pour démarrer le décompte des tenus.

15.7 RENVOI

Après un essai : renvoi à la main, ballon posé au sol, défense à 5m.

15.8 CHANGEMENTS

Les remplacements sont illimités pendant les arrêts de jeu, les temps morts, à la mi-temps et/ou saignement. Les joueurs remplacés devront quitter le terrain avant que les joueurs remplaçants ne puissent y entrer et ce, exclusivement au niveau de la ligne médiane.

15.9 PLAQUAGE

Le plaquage, exécuté exclusivement avec les 2 bras, doit-être impérativement effectué en dessous de la ligne des épaules.

La cuillère est interdite. Aucune projection autorisée. Raffut autorisé en dessous de la ligne des épaules.

15.10 TENUE

Une équipe a droit à 5 tenus successifs si elle ne fait pas de fautes.

Au 6ème tenu, le jeu reprend par un tenu de transition pour l'adversaire.

De 0 à 2 défenseurs, placés l'un derrière l'autre, dans l'axe du tenu peuvent défendre au tenu. Les autres joueurs composant la ligne de défense, doivent être tous placés à 5m, tous les défenseurs ne peuvent intervenir que lorsque le ballon a été joué (talonné) par l'équipe attaquante.

15.11 ARRACHAGE

Le défenseur a le droit d'arracher le ballon de l'attaquant uniquement dans une action de 1 contre 1.

15.12 MELEE

A minimum 10m de la ligne de touche et 5m de la ligne d'embut. 3x3 non poussée. La sortie de balle doit-être pour l'équipe non fautive. Le demi de mêlée adverse ne peut intervenir que lorsque le ballon a totalement franchi la ligne des pieds formée par les 3 joueurs constituant la mêlée.

Pour les catégories benjamines, le lancement de jeu se fait par une remise en jeu directe, ballon posé au sol (TAP) et ligne de défense à 5 m.

15.13 TOUCHE

Remise en jeu en coup de pied Franc en BG et BF et par une mêlée à partir de la catégorie Minimes.

Les touches sont jouées perpendiculairement à 10 m du point de sortie du ballon et à 5 m minimum de la ligne d'embut la plus proche.

RUGBY A XIII

15.14 HORS-JEU

Ligne de hors-jeu à 5m pour toutes les phases de lancement de jeu.

15.15 PENALITE

Se joue exclusivement à la main à l'endroit de la faute pour les Benjamins.

A partir des Minimes le jeu au pied direct en touche est également autorisé et bénéficieront de la remise en jeu.

15.16 JEU AU PIED

Jeu au pied autorisé.

15.17 DECOMPTE DES POINTS

Un point par essai marqué. Pas de transformation.

TITRE V : ORGANISATION DES RENCONTRES DE LA PHASE FINALE

ARTICLE 16 : ORGANISATION DE LA PHASE DE BRASSAGE

16.1. CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Le championnat PROMOTIONNEL se déroule 2 temps :

- 1^{er} temps : Une phase de brassage, avec mise en place de Poules constituées par tirage au sort. (Mini championnat en temps réduit)
- 2nd temps : Phase de classement, ¼, ½ et finales, en temps complet.

Il rassemble 4 à 12 équipes (éviter 7 et 11 équipes pour une simplification d'organisation).

En BB, HB, FB et VB : tous les joueurs d'une équipe doivent prendre part à chaque match de l'équipe (voir modalités pour chaque sport). Cette obligation non remplie entraîne match perdu par forfait pour l'équipe fautive.

16.1.1. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune arbitre pour l'équipe
2. Des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
3. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
4. Du goal-average général
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
6. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
7. De la meilleure attaque
8. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

16.2.1. Formule à 4 équipes

- **1^{er} temps (Phase de Brassage)**, les 4 équipes se rencontrent puis classement à l'issue de ce 1^{er} tour.
- **2^{ème} tour : Demiés Finales** : le 1^{er} rencontre le 4^{ème}, le 2^{ème} rencontre le 3^{ème}
- **3^{ème} tour** :
 - Match pour la 3^{ème} place (les deux perdants des Demi-Finales se rencontrent).
 - Finale.

16.2.2. Formule à 5 équipes

- **1^{er} tour (Phase de Brassage)**, les 5 équipes se rencontrent puis classement à l'issue de ce 1^{er} tour.
- **2^{ème} tour** :
 - Le 5^{ème} a terminé le tournoi.
 - **Demi-Finales** : le 1^{er} rencontre le 4^{ème}, le 2^{ème} rencontre le 3^{ème}
- **3^{ème} tour** :
 - Match pour la 3^{ème} place (les deux perdants des Demi-Finales se rencontrent).
 - Finale.

RUGBY A XIII

16.2.3. Formule à 6 équipes

Constitution de 2 Groupes de 3 équipes par tirage au sort

- **1^{er} temps (Phase de Brassage),**

1er tour : Composition des poules par tirage au sort intégral

Poule 1

A

B

C

Ordre des rencontres

A - B

B - C

A - C

Poule 2

D

E

F

D - E

E - F

D - F

- **2eme temps :**
 - Les 1^{er} et 2nd de chaque poule sont qualifiés pour les Demies Finales (2 Demi-Finales à jouer).
 - Les 3eme de chaque poule jouent un match de classement
- **3ème temps :**
 - Match pour la 3eme place (les deux perdants des Demi-Finales se rencontrent).
 - Finale.

RUGBY A XIII

16.2.4. Formule à 8 équipes

Constitution de 2 Groupes de 4 équipes par tirage au sort

- **1^{er} temps (Phase de Brassage),**

1er tour : Composition des poules par tirage au sort intégral

Poule 1

A

B

C

D

Ordre des rencontres

A - B

C - D

A - C

B - D

A - D

B - C

Poule 2

E

F

G

H

E - F

G - H

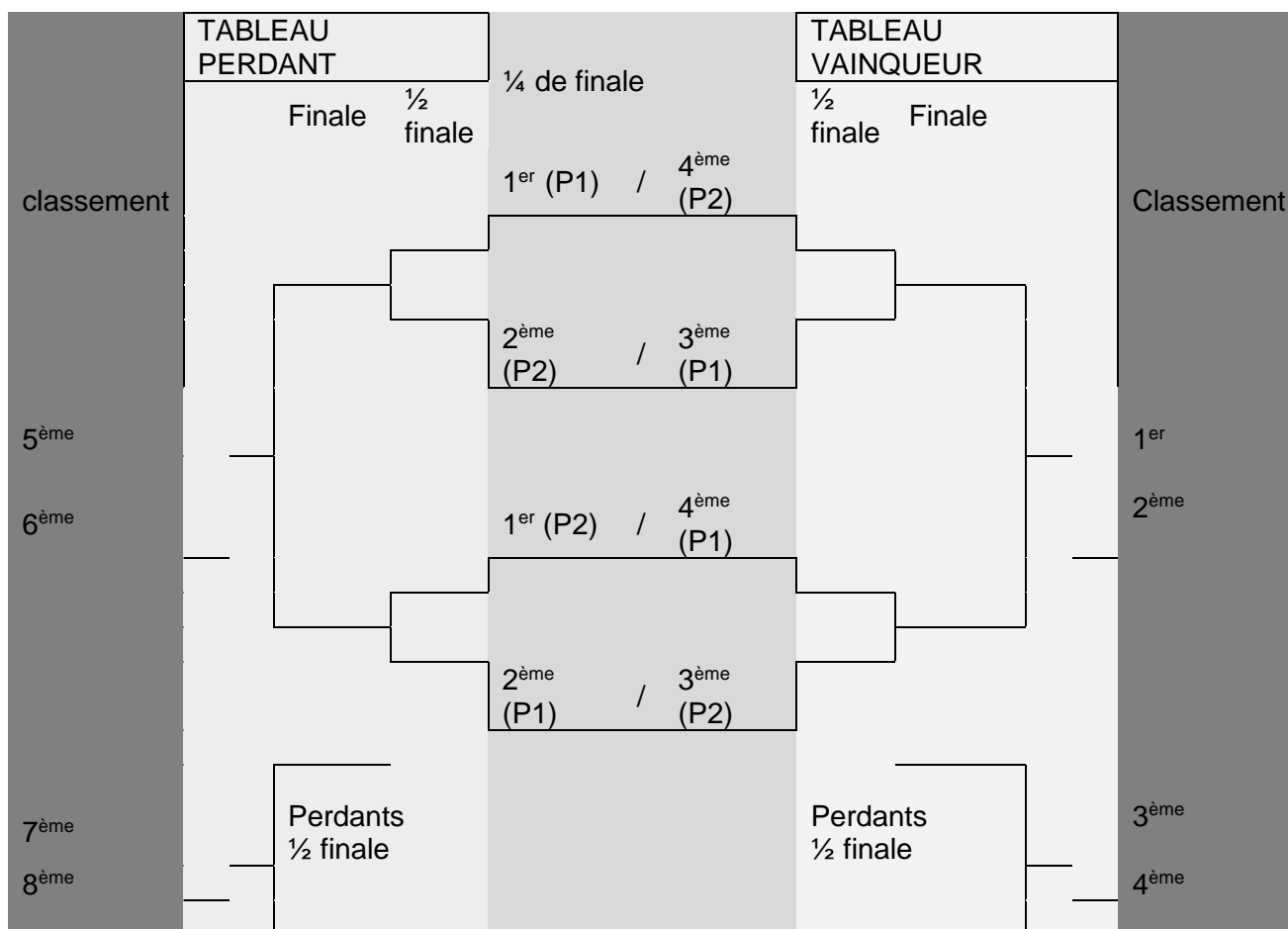
E - G

F - H

E - H

F - G

- **2nd temps : tableau 1/4, 1/2 et finale**



RUGBY A XIII

16.2.5 Formule à 9 équipes

- **1^{er} temps (Phase de Brassage),**

1 ^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral								
Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

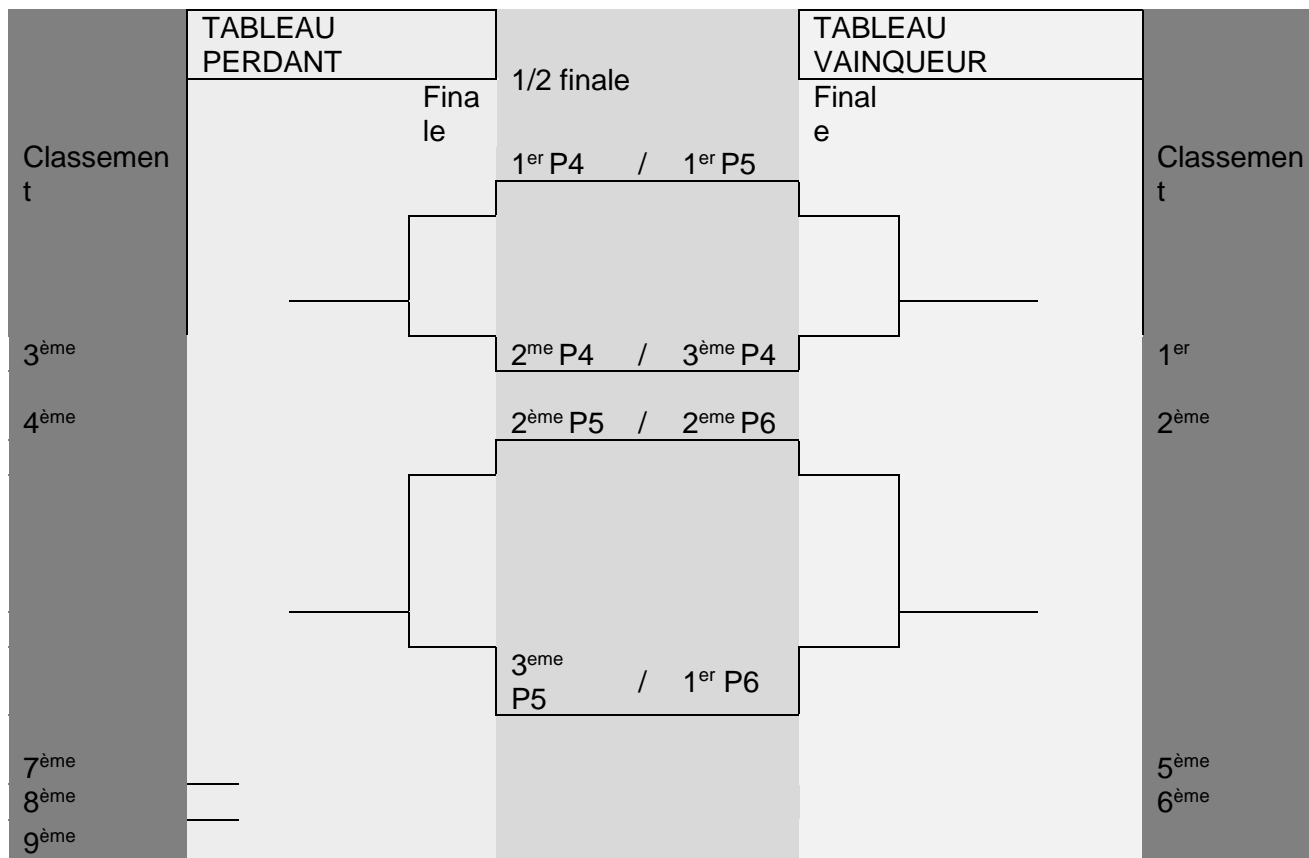
2 ^{ème} tour : Composition des poules selon classement du 1 ^{er} tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 ^{er} Poule 1			2 ^{ème} Poule 1			3 ^{ème} Poule 1		
1 ^{er} Poule 2			2 ^{ème} Poule 2			3 ^{ème} Poule 2		
1 ^{er} Poule 3			2 ^{ème} Poule 3			3 ^{ème} Poule 3		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 ^{er} tour								

Fin du 1^{er} temps → Classement des équipes en fonction des résultats du 2^{ème} tour

-

RUGBY A XIII

- **2nd temps : tableau 1/2 et finales**
 - Les 1^{er}, 2^{eme} 3^{eme} de la poule 4 + le 1^{er} de la poule 5 feront des demies finales (pour les 1^{ere} à 4^{eme} place)
 - Le 2^{eme} ; 3^{eme} de la poule 5 + le 1^{er} et le 2nd de la poule 6 feront des demies finales pour les places de 5 à 8
 - Le 3^{eme} de la poule 6 termine son tournoi et sera classé 9^{eme} du championnat



RUGBY A XIII

16.2.6. Formule à 10 équipes

2 Poules de 5 équipes seront constituées par tirage au sort.

- **1^{er} temps (Phase de Brassage),**

1^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral

Poule 1

A

B

C

D

E

Ordre des rencontres

A - B

C - D

A - E

B - C

D - E

A - C

B - D

C - E

A - D

B - E

Poule 2

F

G

H

I

J

F - G

H - I

F - J

G - H

I - J

F - H

G - I

H - J

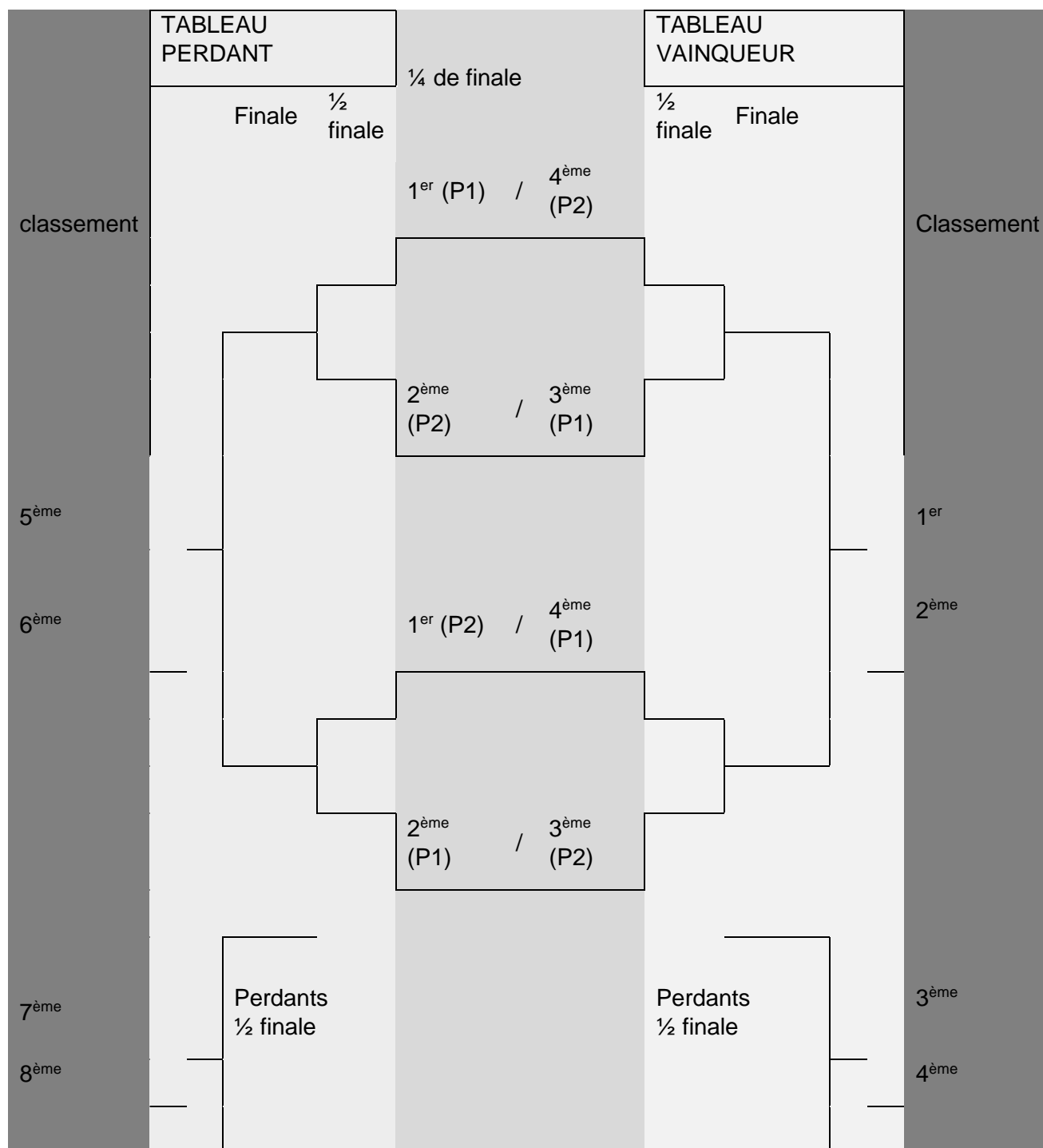
F - I

G - J

Fin du 1^{er} temps : Les Quatre premiers de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales.
Les 5^{eme} feront un match de classement pour définir les 9^{eme} et 10^{eme} du championnat.

RUGBY A XIII

▪ 2nd temps : tableau 1/4, 1/2 et finale



RUGBY A XIII

16.2.7. Formule à 12 équipes

Les équipes seront réparties par tirage au sort dans quatre groupes de 3 équipes.

- **1^{er} temps (Phase de Brassage)**

1 ^{er} tour : Composition des poules par tirage au sort intégral							
Poule 1		Poule 2		Poule 3		Poule 4	
A		D		G		J	
B		E		H		K	
C		F		I		L	
Ordre des rencontres							
A - B		D - E		G - H		J - K	
B - C		E - F		H - I		K - L	
A - C		D - F		G - I		J - L	

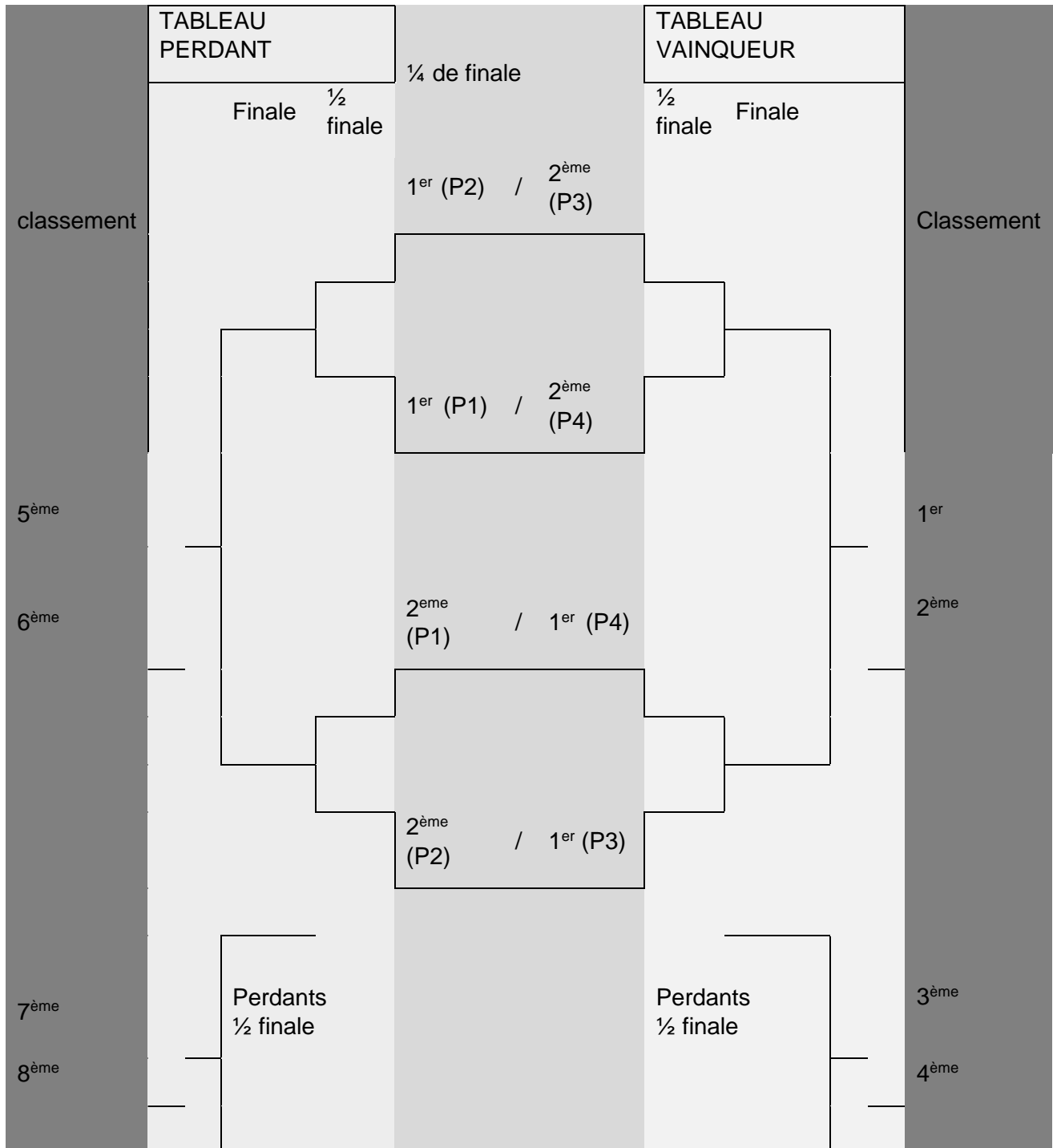
A la fin de ce premier temps :

- Les deux premières équipes de chaque poules (8 équipes) seront qualifiées pour les quarts de finale.
- Les 3eme de chaque poule feront des matchs de classement pour les places de 9 à 12

RUGBY A XIII

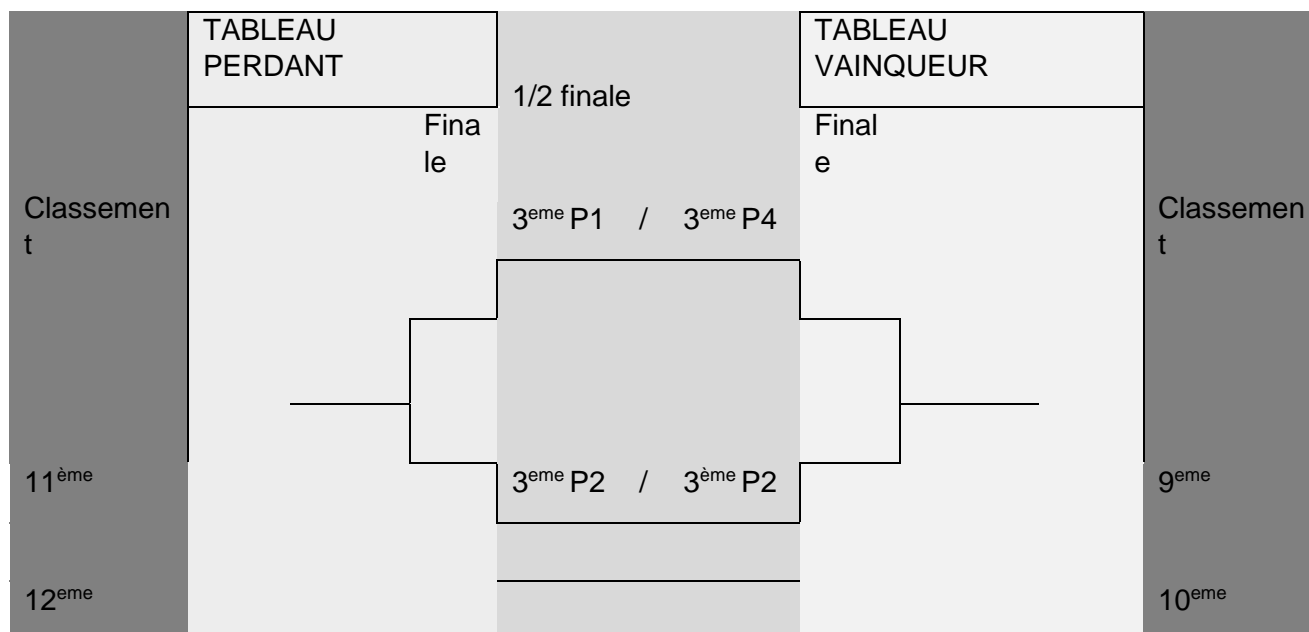
2nd temps :

- Tableau ¼, ½ et finale



RUGBY A XIII

- Tableau pour les places de 9 à 12



16.2.8 Attribution des points

Lors des phases de brassage, les points seront attribués comme suit :

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Basket-Ball			
Handball	3 pts	2 pts	1 pt
Rugby			
Volley-ball			
Football	4 pts	2 pts	1 pt
Futsal			
Forfait : 0 point dans tous les sports			